

Séance du 07 Octobre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FETES TRADITIONNELLES 2010** – Hébergement des intervenants au lycée Louis de Foix – Avenant au contrat de travail de Mme Porco.

Dans le cadre des fêtes de Bayonne, la Ville a été amenée à accueillir et à héberger des secouristes et des groupes musicaux au lycée Louis de Foix.

Compte tenu de l'augmentation sensible des effectifs mais aussi de la mixité entre secouristes, bandas et groupes musicaux puis de la venue d'un groupe de Pampelune dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du jumelage avec cette ville, il a été demandé à Mme Porco, chargée d'assurer l'encadrement, la coordination et la sécurisation du site, d'effectuer un travail supplémentaire. Cela se concrétise par une modification de sa rémunération brute qui est portée ainsi de 600 € à 700 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant correspondant à la modification de son contrat.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.